

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01615

Numéro SIREN : 954 503 439

Nom ou dénomination : SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2022 sous le numéro de dépôt 10703



Mazars

61, rue Henri Regnault

92 075 Paris La Défense Cedex

SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

SEI SAS

Société par actions simplifiée
RCS 954503439 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société Schneider Electric Industries SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Schneider Electric Industries SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « règles comptables et méthode d'évaluation » ainsi que les notes 5. Indemnités de Fin de Carrière et 7.14 Provisions pour risques et charges de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode induit par la modification du 05 novembre 2021 de la recommandation de l'Autorité des Normes comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Frais de recherche et développement**

La note 1.2.2 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par votre société, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes fournissent une information appropriée.

- **Immobilisations financières**

En ce qui concerne les immobilisations financières, dont les modalités d'évaluation sont décrites en note 2 de l'annexe, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour la détermination de leur valeur d'usage, revu les calculs effectués par votre société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- **Indemnités de fin de carrière**

Les notes 5 et 7.14 de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des indemnités de fin de carrière. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes fournissent une information appropriée.

- **Provisions pour risques**

S'agissant des provisions pour risques, décrites en note 7.14 de l'annexe, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

La Défense, le 7 avril 2022

Mathieu Mougard

Associé

Loïc Wallaert

Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 939 512 224,02	1 411 874 642,78	527 637 581,24	552 425 469,01
Concessions, brevets et droits similaires	664 763 713,91	580 703 612,51	84 060 101,40	52 913 264,08
Fonds commercial	333 678 162,46	70 176 780,90	263 501 381,56	265 589 195,57
Autres immobilisations incorporelles	328 727 047,96	11 948 817,88	316 778 230,08	290 253 983,97
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 773 896,85	97 551,29	7 676 345,56	7 676 345,56
Constructions	196 191 985,06	89 694 086,60	106 497 898,46	103 278 436,96
Installations techniques, matériel, outillage	97 686 097,21	79 497 830,46	18 188 266,75	25 327 512,39
Autres immobilisations corporelles	27 639 043,09	21 952 581,64	5 686 461,45	6 213 063,74
Immobilisations en cours	36 717 623,41		36 717 623,41	36 748 178,99
Avances et acomptes	1 232 050,90		1 232 050,90	1 280 756,73
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	17 951 899 403,67	1 790 534 760,57	16 161 364 643,10	14 359 011 407,42
Créances rattachées à des participations	1 339 300 808,97	21 176 937,11	1 318 123 871,86	1 203 209 338,28
Autres titres immobilisés	70 981 084,99	6 196 121,67	64 784 963,32	65 420 025,09
Prêts	11 146 113,55		11 146 113,55	20 697 252,71
Autres immobilisations financières	865 871 747,20	379 001 472,19	486 870 275,01	443 507 181,57
ACTIF IMMOBILISE	23 873 121 003,25	4 462 855 195,60	19 410 265 807,65	17 433 551 412,07
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	76 432 231,06	2 878,68	76 429 352,38	59 323 021,85
En-cours de production de biens	14 645,62		14 645,62	25 925,87
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	146 627 777,73	23 179 560,07	123 448 217,66	141 772 188,76
Marchandises	797 350,24	82 384,13	714 966,11	344 577,02
Avances et acomptes versés sur commandes	1 771 926,12		1 771 926,12	1 270 993,60
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 894 187 637,88	5 318 211,91	1 888 869 425,97	2 181 236 984,42
Autres créances	189 747 530,64		189 747 530,64	200 110 517,44
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	5 362 763,04		5 362 763,04	51 494 492,04
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	61 509 869,56		61 509 869,56	70 587 923,30
ACTIF CIRCULANT	2 376 451 731,89	28 583 034,79	2 347 868 697,10	2 706 166 624,30
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	75 326 052,17		75 326 052,17	16 417 683,24
TOTAL GENERAL	26 324 898 787,31	4 491 438 230,39	21 833 460 556,92	20 156 135 719,61

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé :)	928 298 512,00	928 298 512,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 039 795 210,87	4 039 795 210,87
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	362,78	362,78
Réserve légale	92 829 851,20	92 829 851,20
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	4 289 532,27	4 289 532,27
Report à nouveau	1 975 790 203,07	1 699 053 760,84
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 685 728 173,21	1 766 958 912,25
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	20 263 648,13	20 332 030,84
CAPITAUX PROPRES	8 746 995 493,53	8 551 558 173,05
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	3 691 728,27	4 030 507,73
AUTRES FONDS PROPRES	3 691 728,27	4 030 507,73
Provisions pour risques	218 812 916,85	226 192 500,65
Provisions pour charges	76 729 606,95	116 843 534,10
PROVISIONS	295 542 523,80	343 036 034,75
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	182 972,73	5 368 394,26
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	10 372 137 980,43	8 938 619 588,94
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 429 507,20	5 215 205,29
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 776 125 372,71	1 848 633 620,46
Dettes fiscales et sociales	304 433 466,81	265 935 207,06
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 068 491,40	2 862 374,84
Autres dettes	26 229 273,43	20 450 884,39
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 413 428,67	5 175 502,19
DETTES	12 491 020 493,38	11 092 260 777,43
Ecarts de conversion passif	296 210 317,94	165 250 226,65
TOTAL GENERAL	21 833 460 556,92	20 156 135 719,61

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	837 998 847,15	3 063 105 028,04	3 901 103 875,19	3 374 060 006,65
Production vendue de services	350,00	38 425 741,80	38 426 091,80	34 591 642,53
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	837 999 197,15	3 101 530 769,84	3 939 529 966,99	3 408 651 649,18
Production stockée			2 402 735,72	45 475 469,90
Production immobilisée			230 053 812,47	231 796 075,40
Subventions d'exploitation			2 046 462,94	1 110 134,40
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			123 550 155,33	117 442 876,70
Autres produits			2 118 693 469,37	1 980 590 093,71
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 416 276 602,82	5 785 066 299,29
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 973 596,32	5 194 914,99
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 058 018 419,94	2 683 268 687,77
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-5 572 758,33	3 616 203,33
Autres achats et charges externes			2 212 005 237,93	1 937 897 127,79
Impôts, taxes et versements assimilés			38 910 252,35	47 888 803,27
Salaires et traitements			441 629 277,76	411 162 898,21
Charges sociales			233 598 498,26	277 608 346,94
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			184 992 935,59	180 646 699,97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			218 662,56	2 296 117,71
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 348 410,98	8 952 415,49
Dotations aux provisions			42 386 307,80	89 007 254,10
Autres charges			67 779 091,50	100 750 262,59
CHARGES D'EXPLOITATION			6 292 287 932,66	5 748 289 732,16
RESULTAT D'EXPLOITATION			123 988 670,16	36 776 567,13
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 674 130 499,85	1 916 249 215,38
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			45 948 484,86	50 745 551,58
Autres intérêts et produits assimilés			2 488 762,20	79 206 792,97
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			15 209 625,07	797 909 734,96
Différences positives de change			112 772 729,44	87 330 893,38
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 850 550 101,42	2 931 442 188,27
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			18 028 699,46	241 875 572,09
Intérêts et charges assimilées			107 801 013,57	115 098 476,18
Différences négatives de change			116 350 971,83	89 731 587,14
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			242 180 684,86	446 705 635,41
RESULTAT FINANCIER			1 608 369 416,56	2 484 736 552,86
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 732 358 086,72	2 521 513 119,99

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 827,64	140 052,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45 731 230,65	972 686 923,71
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	60 666 367,12	160 465 303,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS	106 401 425,41	1 133 292 279,50
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 103 431,50	79 577 117,17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 280 493,34	1 746 958 067,08
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	36 750 523,99	74 895 709,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 134 448,83	1 901 430 894,02
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-48 733 023,42	-768 138 614,52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 597 676,00	1 589 759,28
Impôts sur les bénéfices	-3 700 785,91	-15 174 166,06
TOTAL DES PRODUITS	8 373 228 129,65	9 849 800 767,06
TOTAL DES CHARGES	6 687 499 956,44	8 082 841 854,81
BENEFICE OU PERTE	1 685 728 173,21	1 766 958 912,25

ANNEXE 2021



L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ils présentent un total bilan de 21 833 460 556,92€ et un résultat se traduisant par un bénéfice de 1 685 728 173,21€

SOMMAIRE

Principaux événements de l'exercice	4
Evénements postérieurs à la clôture	5
Règles comptables et méthodes d'évaluation	5
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	5
1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)	5
1.2. Immobilisations incorporelles	6
1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	6
1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne	6
1.3. Immobilisations corporelles	6
1.4. Amortissements	7
1.4.1. Immobilisations incorporelles	7
1.4.2. Immobilisations corporelles	7
1.4.3. Dépréciation	8
2. Immobilisations financières	8
3. Stocks et en-cours « Produits »	8
4. Créances et dettes	9
5. Indemnités de fin de carrière	9
6. Médailles du travail	10
7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	10
7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	10
7.2. Amortissements	11
7.3. Tableau des dépréciations	12
7.4. Immobilisations financières	13
7.5. Tableau des dépréciations	14
7.6. Tableau des stocks	14
7.7. Analyse et échéance des créances	15
7.8. Provisions pour dépréciation de l'actif	15
7.9. Produits à recevoir	15
7.10. Charges constatées d'avance	15
7.11. Ecart de conversion actif	16
7.12. Capitaux propres	16

7.13. Provisions réglementées	16
7.14. Provisions pour risques et charges	16
7.15. Analyse et échéance des dettes	18
7.16. Charges à payer	18
7.17. Produits constatés d'avance	19
7.18. Ecart de conversion passif	19
7.19. Entreprises liées	20
7.20. Ventilation du chiffre d'affaires	20
7.21. Résultat financier	21
7.22. Résultat exceptionnel	22
7.23. Transferts de charges	23
7.24. Filiales et participations	24
8. Autres éléments d'informations	25
8.1. Engagements financiers	25
8.2. Engagements de loyers	25
8.3. Opérations sur instruments financiers	25
8.4. Engagements hors bilan	25
8.5. Immobilisations en crédit-bail	26
8.6. Engagements de crédit-bail	26
8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel	26
8.8. Intégration fiscale	26
8.9. Situation fiscale latente	26
8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)	27

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- Le 1er mars 2021, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 45,49% des parts dans la société Uplight pour 384,5 millions d'euros.
- Le 30 mars 2021, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de SAMOS Acquisition Company Ltd pour 900 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de OSIsoft.
- Les 21 mai 2021 et 12 octobre 2021, la direction Générale des Finances Publiques et la direction des Vérifications Nationales et Internationales ont adressé à Schneider Electric Industries SAS leurs propositions de rectifications clôturant ainsi la vérification de comptabilité portant sur les exercices 2016 à 2018. Une charge à payer a été comptabilisée dans les comptes 2021 à hauteur de 5,2 millions d'euros.
- Le 17 Juin 2021, Schneider Electric Industries SAS a cédé 100% de ses parts de Schneider Electric Pakistan Private LTD à IMS Engineering LTD pour 3 millions d'euros.
- Le 5 octobre 2021, Schneider Electric Industries SAS a acquis 100% du capital de Schneider Electric SMS Serbie pour 105 millions d'euros.
- Le 21 octobre 2021, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à une augmentation de capital de la société Uplight pour 19,9 millions d'euros.
- Le 27 octobre 2021, Schneider Electric Industries SAS a effectué un dépôt de cash de 26 millions d'euros auprès du fournisseur Jabil Inc. afin de constituer un stock de sécurité dans un contexte de pénurie des matières premières.
- Le 1er novembre 2021, Schneider Electric Industries SAS a effectué un dépôt de cash de 16,8 millions d'euros auprès du fournisseur Flextronics Industrial Ltd afin qu'il constitue un stock de sécurité dans un contexte de pénurie des matières premières.
- Le 24 novembre 2021, à la clôture de l'offre publique d'achat sur les actions IGE+XAO, Schneider Electric Industries SAS a racheté des actions pour 54,8 millions d'euros portant sa détention 83,93%.
- Le 26 novembre 2021, le FCPI SEV1 qui est en pré-liquidation a distribué une rémunération prioritaire de 1,8 millions.
- Le 13 décembre 2021, l'URSSAF Rhône-Alpes a adressé à Schneider Electric Industries SAS un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2019. Le premier rendez-vous s'est déroulé le 7 février 2022 au siège de la société.
- Le 17 décembre 2021, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 90,84% des parts dans la société Echo Holdo LLC pour 72,5 millions d'euros.
- Le 17 décembre 2021, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 77,09% des parts dans la société Charges Holdings LLC pour 234,9 millions d'euros.

PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à un certain nombre de plaintes et de litiges potentiels. A l'exception de ceux pour lesquels le risque est probable et qui donc ont donné lieu à la comptabilisation d'une provision, la société n'a pas connaissance d'éventuelles réclamations ou litiges importants. Plus précisément, la société n'a été informée à ce jour d'aucune réclamation / accusation en lien avec l'enquête actuellement menée par les pouvoirs publics français en France. La société coopère pleinement avec les autorités françaises sur ce sujet.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à l'offre publique d'achat simplifiée clôturée le 24 novembre 2021, SEIsas détient 83.93% du capital souscrit d'IGE+XAO. Au cours de l'année fiscale 2022, Schneider Electric SE a l'intention de mettre en œuvre une fusion absorption avec IGE+XAO conformément aux intentions présentées dans la Note d'Information et à sa stratégie de consolidation des entreprises de software détenue par le Groupe dans la division Energy Management. Immédiatement avant la réalisation de la fusion, SEIsas cèdera l'ensemble de ses actions IGE+XAO à Schneider Electric SE (entité absorbante) pour les besoins de la réalisation de la fusion.

En raison des hostilités qui ont débuté fin février 2022 entre la Russie et l'Ukraine et de la situation géopolitique instable, le Groupe fait face à plusieurs impacts directs et indirects sur ses employés, ses parties prenantes et son activité. L'identification, l'évaluation et la limitation des risques sont en cours. Ils portent, en premier lieu, sur les aspects humanitaires dont le soutien apporté par le Groupe à ses collaborateurs et à leurs familles. Ils comprennent en outre et sans ordre particulier : les impacts financiers et opérationnels résultant des sanctions et contre-sanctions, les menaces accrues en cybersécurité tant sur les actifs du Groupe que sur la sécurité et les produits de ses clients, et l'indisponibilité ou la perte potentielles de fournisseurs critiques. En 2021, l'Ukraine représentait pour SEI SAS un chiffre d'affaires de 2 M€ et la Russie un chiffre d'affaires de 100 M€. SEI SAS détient 5 filiales en Russie et une en Ukraine dont la valeur nette comptable au bilan de SEI SAS représente au total 99 M€, à comparer à un total bilan de SEI SAS de 21 833 M€. Aucun élément nous invitant à revoir leur valorisation n'étant survenu à la date de la clôture, nous procéderons à des tests de dépréciation en 2022. Dès février 2022, et pour répondre à cet environnement en évolution rapide, le Groupe a activé ses cellules de crise et ses plans de préparation afin d'être en mesure de répondre efficacement à un large éventail de scénarios.

REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et l'ensemble des règlements qui ont modifié le Plan comptable général adopté par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, amendé par le règlement 2020-05 du 24 juillet 2020, et dans le respect des principes comptables généralement admis de prudence, d'indépendance des exercices, de continuité d'exploitation et de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en millions d'euros, sauf indication contraire.

La société est consolidée dans le Groupe Schneider Electric au travers de la société Schneider Electric SE situé au 35 rue Joseph Monnier 92500 Rueil Malmaison (siren 542 048 574), qui la détient à 100%.

Changement de méthode :

La société a appliqué la modification du 05 novembre 2021 de la recommandation de l'Autorité des Normes comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette mise à jour fait suite à une décision de l'IFRIC publié le 24 mai 2021 sur cette même thématique.

Les incidences de cette première application sont détaillées :

- Règles et Méthodes d'Evaluation - 5 - Indemnités de Fin de Carrière
- Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat - 7.14 – Provisions pour risques et charges

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage, essais, ...).

La société utilise l'approche par composants telle que définie par le règlement CRC 2002-10. Les analyses et investigations menées par la société et le Groupe Schneider Electric ont permis de s'assurer que le découpage actuel des immobilisations respectait bien le principe que des éléments ayant des durées d'utilité différentes étaient comptabilisés séparément avec un plan d'amortissement qui leur est propre.

1.2. Immobilisations incorporelles

L'évolution du traitement comptable des malis suite au règlement n° 2015-06 de l'ANC modifie les règles comptables applicables au mali technique de fusion pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016.

Désormais, le mali technique fait l'objet d'une affectation comptable aux actifs apportés (sous-jacents) dans des comptes spécifiques par catégories d'actifs et il est susceptible d'être amorti, déprécié et sorti de l'actif selon les mêmes modalités que les actifs sous-jacents :

Mali de fusion sur actifs incorporels

Mali de fusion sur actifs corporels

Mali de fusion sur actifs financiers

Lors de chaque cession d'actif, une reprise de ce mali est effectuée. De même, une dépréciation de ce mali est constatée dès l'apparition d'une moins-value latente entre la valeur d'inventaire et la VNC à la clôture de chaque exercice.

1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti.

Les actifs incorporels dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Autres actifs incorporels relevant de cette catégorie :

- Malis techniques de fusion affectés aux fonds de commerce : origine TUP, fusions ...
- Fonds de commerce : origine acquisition
- Accords de non-concurrence

1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement liés à des projets de Recherche & Développement sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6.

Les projets concernés relèvent de la catégorie "offre nouvelle" et "renouvellement de l'offre" définie et suivie au sein du Groupe Schneider Electric.

Les coûts des projets de la catégorie "anticipation" continuent à être enregistrés en charges.

Les coûts encourus au titre de projets d'ingénierie de la qualité et de la valeur ne sont pas capitalisables.

1.3. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

Cas particulier des pièces de rechange, réparties en deux catégories selon leur utilisation et leur montant :

- de première catégorie (durée d'utilisation > 1 an) : comptabilisation en immobilisations si le montant est supérieur à 10% de celui du bien dans lequel elles s'incorporent,
- de deuxième catégorie (consommation durant l'exercice) : comptabilisation en stocks.

NB : les pièces de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) dont la consommation s'effectue durant l'exercice sont enregistrées en charges de période.

1.4. Amortissements

1.4.1. Immobilisations incorporelles

1.4.1.1. Coûts de développement des projets de Recherche & Développement

Les durées d'utilité retenues, sauf exception, sont les suivantes :

	Durée d'utilité
Logiciels	3 ans
Matériel/electronique	5 ans
Electrotechnique	10 ans

Pour certains projets d'envergure du Groupe Schneider Electric, la durée d'utilité peut différer de celles présentées ci-dessus et fait alors l'objet d'une validation par la Direction Financière Groupe.

A noter que le projet Bridge Core System est amorti sur 9 ans en fonction du nombre d'utilisateurs et de la durée de vie prévisionnelle de l'immobilisation.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Il a été décidé par le Groupe Schneider Electric, à compter du 1^{er} janvier 2012, de revoir la durée d'amortissement fiscal des projets de R&D électromécaniques et de l'aligner sur la durée d'amortissement comptable, soit 10 ans.

1.4.1.2. Fonds de commerce

Le fonds de commerce Merlin Gerin fait l'objet d'un amortissement sur 40 ans.

Les fonds de commerce Telemecanique et Schneider Automation ne font pas l'objet d'un amortissement. La société considère que ces fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps. En effet, il n'existe pas de limitation d'ordre juridique, économique ou technique à l'exercice de l'activité de la société auprès de ses clients récurrents.

A chaque clôture, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.4.2. Immobilisations corporelles

Les taux sont ceux préconisés par le Groupe Schneider Electric, et découlent des durées d'utilisation suivantes :

- terrains (aménagements) 10 ans
- constructions (sur sol propre) 40 ans *
- installations techniques et matériels industriels de 3 à 15 ans
- outillages et matériels de transport de 3 à 5 ans
- autres de 4 à 10 ans

* à compter du 01/10/2001 (25 ans auparavant)

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

Pièces de rechange

La durée d'amortissement des pièces de rechange comptabilisées en immobilisations est la durée de vie probable de l'organe qu'elles sont destinées à remplacer. Elle peut de ce fait être inférieure à celle de l'immobilisation si l'usure de la pièce intervient avant celle de la machine dans laquelle elle s'incorpore.

1.4.3. Dépréciation

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation, la valeur d'usage de l'actif étant déterminée par les flux de trésorerie actualisés.

NB : La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation (sur la base d'un dividende normatif actualisé et si besoin d'un test fondé sur les flux de trésorerie actualisés) est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

3. Stocks et en-cours « Produits »

Les stocks et travaux en cours sont valorisés de la manière suivante :

Le coût d'acquisition des matières premières, approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts d'acquisition des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition pour les matières premières, autres approvisionnements et pièces détachées, ou coût de production pour les en-cours et produits finis) ou de leur valeur réalisable nette estimée.

Le coût historique des stocks et en-cours est évalué selon la méthode du coûts standard valorisé auquel s'ajoute le mark-up défini par la politique groupe de prix de transfert.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Des provisions pour dépréciations sont constituées :

- lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient,
- en fonction de la valeur économique des stocks compte tenu de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage à l'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat, et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints. Les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Le risque de change porté par Schneider Electric Industries SAS est géré de manière centralisée au niveau de Boissière Finance SNC.

Le groupe Schneider Electric a déployé en juillet 2019 une nouvelle politique de couverture du risque de change (« Fair Value Natural Hedge », ci-après « FVNH ») visant à gérer de manière globale les actifs et passifs monétaires en devises inscrits au bilan des filiales (sauf pour les prêts et emprunts faisant l'objet le cas échéant d'une couverture de change spécifique).

Les actifs et passifs monétaires inclus dans la position de FVNH de Schneider Electric Industries SAS (factures clients, factures fournisseurs, banques, comptes courants) sont consolidés et équilibrés de manière quotidienne au travers d'opérations de change spot réalisées en comptes courants avec Boissière Finance SNC. Les gains et les pertes de change liés à la revalorisation au cours fixing BCE de clôture des actifs et passifs monétaires en devises se compensent au sein de la position de change.

Le risque de change sur les commandes clients est couvert par Schneider Electric Industries SAS par la mise en place de dérivés de change à terme avec Boissière Finance SNC dont la maturité est alignée avec la date de facturation. Les pertes et gains liés à ces dérivés, y compris report / déport, sont comptabilisés au niveau du résultat d'exploitation au moment de la facturation. Les créances et dettes issues de ces commandes clients sont ensuite intégrées dans la position de FVNH.

Les prêts et emprunts sont revalorisés au bilan au cours fixing BCE de clôture en contrepartie des postes « Ecarts de conversion actif » ou « Ecarts de conversion passif ». Les dérivés de change en couverture des opérations de financement sont également revalorisés au bilan en contrepartie des postes d'écarts de conversion. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque de change appréciée devise par devise.

Pour rappel, avant juillet 2019, les commandes clients et les factures en devises étaient couverts par un cours garanti accordé par Boissière Finance SNC (couvertures « affaires » pour les commandes et couvertures « produits » pour les factures).

Les créances et dettes en devises étaient comptabilisées sur la base du cours de change correspondant au cours garanti par Boissière Finance SNC. Les créances et dettes étaient revalorisées à la clôture au cours fixing BCE et les différences de change étaient comptabilisées en contrepartie des postes « Ecarts de conversion actif » ou « Ecarts de conversion passif ».

Les dérivés de change souscrits avec Boissière Finance SNC en couverture des créances et dettes en devises étaient également revalorisées au bilan en contrepartie des écarts de conversion. Les moins-values latentes (écarts de conversion actif) faisaient l'objet d'une provision pour risque de change appréciée devise par devise.

Provision pour créances douteuses

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondés sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes spécifiques

ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, elle est, ainsi que sa provision constituée, annulée par le compte de résultat.

5. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière et une rente supplémentaire au titre d'un régime à prestations définies (Article 39), selon les règles définies dans la convention collective et l'accord d'entreprise.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisables pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont amortis via la méthode dite du "corridor". Cette méthode consiste à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité des salariés, pour autant qu'ils excèdent un certain seuil (> 10% de l'engagement).

La société a appliqué la recommandation de l'Autorité des Normes comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

La recommandation ANC 2013-02, modifié le 05 novembre 2021, introduit un nouveau choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Cette mise à jour fait suite à une décision de l'IFRIC publié le 24 mai 2021 sur cette même thématique.

L'ANC laisse le choix aux sociétés de continuer à appliquer la méthode historiquement retenue ou de s'aligner sur la nouvelle méthodologie précisée par l'IFRIC.

La société a choisi de s'aligner sur la méthodologie IFRIC. Cette décision affecte la méthode de provisionnement des engagements de l'entité relatifs aux indemnités de fin de carrière en France et constitue un changement de réglementation comptable.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique 7. 14 – Provisions pour risques et charges.

6. Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

L'engagement correspondant donne lieu à une évaluation actuarielle et à la comptabilisation d'une provision.

Des informations complémentaires relatives aux modalités de calcul de cette provision et notamment les principales hypothèses actuarielles retenues, figurent dans la rubrique provisions.

7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

	01/01/2021	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
INCORPORELLES	3 069,9	204,4	0,0	2,1	(9,7)	0,0	3 266,8
Frais de recherche et développement	1 824,2	2,0		113,7	(0,4)		1 939,5
Concessions, brevets, droits similaires	618,6	6,3		48,9	(9,1)		664,8
Fonds commercial	333,7						333,7
Autres	293,3	196,1		(160,5)	(0,2)		328,7
CORPORELLES	396,7	34,1	0,0	(1,9)	(62,8)	0,0	366,0
Terrains	7,8						7,8
Constructions	192,2			12,0	(8,0)		196,2
Installations techniques, matériel et outillage	131,4	0,0		(1,9)	(31,9)		97,7
Autres	28,6	0,1		1,7	(2,7)		27,7
Immobilisations en cours	36,7	34,0		(13,7)	(20,3)		36,7
AVANCES ET ACOMPTES	1,2	1,5			(1,5)		1,2
TOTAL GENERAL	3 466,6	238,5	0,0	0,2	(74,0)	0,0	3 633,9

7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les augmentations de frais de recherches de développement de 2, sont des coûts additionnels au projet NSX TWIN FUJI.

Les augmentations de Concessions, brevets, droits similaires de 6,3, proviennent pour 2,3 de l'acquisition de la propriété intellectuelle Lestole et pour 4 de la clause de non concurrence dans la cadre de l'acquisition de RIB Software.

Le fonds commercial brut de 333,7 comprend essentiellement :

- 89,3 de fonds de commerce Merlin Gerin,
- 210,4 de fonds de commerce Telemecanique,
- 0,2 de fonds de commerce Schneider Automation,
- 32,2 de reliquat de mali technique suite aux opérations de
 - de fusion avec Schneider Automation SAS et MG Alpes,
 - de transmission universelle du patrimoine de la société Yris

Schneider Automation SAS	11,8
Fonds de commerce	11,8
MG Alpes	18,0
Fonds de commerce	18,0
YRIS	2,4
Fonds de commerce	2,4
TOTAL GENERAL	32,2

Les autres immobilisations incorporelles d'un montant brut de 328,1 sont composées principalement

- Des en-cours logiciels pour 316,2
- De 11,5 de mali technique suite aux opérations :
- De fusion avec Schneider Automation SAS, MG alpes et Rectiphase

L'affectation du mali technique se décompose comme suit :

Schneider Automation SAS	5,2
Propriété Industrielle	5,2
MG Alpes	3,2
Propriété Industrielle	3,2
Rectiphase	3,1
Propriété industrielle	3,1
TOTAL GENERAL	11,5

7.2. Amortissements

	01/01/2021	Dotations de l'exercice		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Linéaire	Apports fusion		Elements sortis	Apport fusion	
INCORPORELLES	1 846,9	190,6	0,0	0,0	(8,9)	0,0	2 028,6
Frais de recherche et développement	1 214,5	156			(0,1)		1 370,3
Concessions, brevets, droits similaires	564,3	32,7		(8,9)	(8,8)		579,2
Fonds commercial	68,1	2,0					70,2
Autres	0,0			8,9			8,9
CORPORELLES	216,6	13,2	0,0	0,0	(38,9)	0,0	191,0
Terrains	0,1						0,1
Constructions	88,9	6,3		0,1	(5,7)		89,7
Installations techniques, matériel et outillage	105,4	5,3		(0,1)	(31,3)		79,3
Autres	22,3	1,6			(1,9)		22,0
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	2 063,5	203,8	0,0	0,0	(47,8)	0,0	2 219,6

Les dotations aux amortissements incluses dans le compte de résultat se décomposent en dotation d'exploitation pour 184,9 et en dotation exceptionnelle pour 1,9 dont 1,1 de dotation aux amortissements dérogatoires.

7.3. Tableau des dépréciations

	01/01/2021	Dotations de l'exercice		Reclassement	Reprises de l'exercice		31/12/2021
		Dotations	Apports fusion		Reprises	Apport fusion	
INCORPORELLES	62,0	0,4	0,0	0,0	(16,2)	0,0	46,2
Frais de recherche et développement	57,4	0,4			(16,2)		41,6
Concessions, brevets, droits similaires	1,5						1,5
Fonds commercial	0,0						0,0
Autres	3,0						3,0
CORPORELLES	0,7	0,0	0,0	0,0	(0,5)	0,0	0,2
Terrains	0,0						0,0
Constructions	0,0						0,0
Installations techniques, matériel et outillage	0,7				(0,5)		0,2
Autres	0,0						0,0
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	62,7	0,4	0,0	0,0	(16,7)	0,0	46,4

Les dotations des dépréciations de Frais de Recherche et Développement de 0,4 ; concernent le projet Safarid antérieur à 2021.

7.4. Immobilisations financières

	01/01/2021	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
Participations	16 147,5	1 808,5			(4,1)		17 951,9
Créances rattachées à des participations	1 224,3	175,4		9,1	(69,6)		1 339,3
Autres titres immobilisés	70,8	5,9			(5,7)		71,0
Prets	20,7	0,3		-9,1	(0,7)		11,1
Autres immobilisations financières	822,5	43,4					865,9
TOTAL GENERAL	18 285,9	2 033,4	0,0	0,0	(80,1)	0,0	20 239,3

Les principales augmentations sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 1er mars 2021, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 45,49% des parts dans la société Uplight pour 384,5 et a souscrit le 21 octobre 2021 à une augmentation de capital pour 19,9.
- Le 30 mars 2021, Schneider Electric Industries SAS a souscrit à l'augmentation de capital de SAMOS Acquisition Company Ltd pour 900 dans le cadre de l'acquisition de OSIsoft.
- Le 5 octobre 2021, Schneider Electric Industries SAS a acquis 100% du capital de Schneider Electric SMS Serbie pour 105.
- Le 24 novembre 2021, à la clôture de l'offre publique d'achat sur les actions IGE+XAO, Schneider Electric Industries SAS a racheté des actions pour 54,8.
- Le 17 décembre 2021, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 90,84% des parts dans la société Echo Holdo LLC pour 72,5.
- Le 17 décembre 2021, Schneider Electric Industries SAS a fait l'acquisition de 77,09% des parts dans la société Charges Holdings LLC pour 234,9.

Les principales diminutions sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 17 Juin 2021, Schneider Electric Industries SAS a cédé 100% de ses parts de Schneider Electric Pakistan Private LTD à IMS Engineering LTD pour 3.

Les principaux mouvements sur les dettes et créances rattachées à des participations sont les suivants :

- La quote-part de résultat de Boissière Finance a augmenté de 41.9 en 2021 par rapport à 2020.

Les principales variations des autres titres immobilisés s'expliquent comme suit :

- Les fonds FCPR et SICAV ont augmenté de 5,9 suite aux différents appels de fonds pour 4,7 et à l'augmentation de capital de SEEAA pour 1,2 et ont diminué de -5,7 principalement suite à la distribution sur le fonds SEV1 de -4,4.

Les autres immobilisations financières de 865,9 sont composées des malis techniques ayant des titres de participations comme sous-jacents pour 821,9 et de dépôts et cautionnements pour 44 principalement auprès des fournisseurs Jabil pour 26,6 et Flextronics pour 16,8.

Schneider Electric IT France	342,9 *
Titres de participation	342,9
Schneider Electric Holding Europe	479,0 **
Titres de participation	479,0
TOTAL GENERAL	821,9

* Dont 338,4 de mali technique de Financière MGE apporté lors de la transmission universelle de patrimoine de MGE Finance en 2011.

** Dont 345 de mali technique de Ateliers de Construction Electriques de Grenoble « ACEG » apporté lors de la transmission universelle de patrimoine de Schneider Electric Holding Europe en 2014 ; (14,6) d'ajustement de mali technique suite à la sortie des titres SEPC en 2017 ; et 148,5 de mali technique Schneider Electric Holding Europe.

7.5. Tableau des dépréciations

	01/01/2021	Dotations de l'exercice		Reclassement	Reprises de l'exercice		31/12/2021
		Dotations	Apports fusion		Reprises	Apport fusion	
Participations	1 788,5	3,2			(1,2)		1 790,5
Créances rattachées à des participations	21,2						21,2
Autres titres immobilisés	5,4	2,9			(2,1)		6,2
Prets	0,0						0,0
Autres immobilisations financières	379,0						379,0
TOTAL GENERAL	2 194,0	6,1	0,0	0,0	(3,2)	0,0	2 196,9

Les principaux mouvements sur les immobilisations financières s'expliquent comme suit :

Les dotations pour dépréciation des titres de 3,2 concernent principalement Schneider Electric Motion Real Estate pour 1,3 ; Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd pour 0,9 ; Power Technics East Africa Limited pour 0,6.

Les reprises pour dépréciation des titres de 1,2 concernent principalement Schneider Electric Pakistan Private Ltd pour 1.

7.6. Tableau des stocks

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières	6,7	6,2
Autres approvisionnements	1,2	1,2
En-cours de production de biens et services		
Produits	215,2	209,8
Marchandises	0,8	0,4
TOTAL GENERAL	223,9	217,6

7.7. Analyse et échéance des créances

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	160,7	892,6	340,6
Actif circulant	2 147,2		
TOTAL GENERAL	2 307,9	892,6	340,6

L'actif immobilisé est principalement constitué :

- des créances rattachées à des participations pour 1 339,2
- des prêts pour 10,6
- des autres immobilisations financières pour 43,9

7.8. Provisions pour dépréciation de l'actif

	01/01/2021	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2021
Stocks et en cours	16,2	10,5	(3,4)		23,3
Créances clients et comptes rattachés	0,9	4,4			5,3
Autres créances	0,0				0,0
TOTAL GENERAL	17,1	14,9	(3,4)	0,0	28,6

7.9. Produits à recevoir

	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations	-2,8	17,0
Autres immobilisations financières	0,7	0,5
Créances d'exploitation	343,9	467,4
Autres créances	18,0	51,8
TOTAL GENERAL	359,8	536,7

7.10. Charges constatées d'avance

	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'exploitation	61,5	70,6

Les charges constatées d'avances incluent notamment une charge constatée d'avance de 33,5 au titre de la refacturation des plans d'actions gratuits futurs refacturés à Schneider Electric Industries SAS.

7.11. Ecarts de conversion actif

	31/12/2021	31/12/2020
Diminution des créances	0,3	0,3
Augmentation des dettes	75,1	16,2
ECA sur dérivés		
TOTAL GENERAL	75,3	16,4

Cf. Paragraphe 4. Créances et Dettes.

7.12. Capitaux propres

En M€	Capital	Prime d'émission	Reserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au début de l'exercice	928,3	4 039,8	92,8	4,3	1 699,0	1 767,0	20,3	8 551,5
Dotation report à nouveau					266,6	(266,6)		0,0
Distribution de dividendes						(1 500,4)		(1 500,4)
Résultat de l'exercice						1 685,7		1 685,7
Amortissement dérogatoire							(0,1)	(0,1)
Autres*					10,1			10,1
Capitaux propres à la fin de l'exercice	928,3	4 039,8	92,8	4,3	1 975,7	1 685,7	20,2	8 746,9

Suite à la décision de l'associé unique du 29 avril 2021, le report à nouveau a été mouvementé pour 266 596 442,2€

Au 31 décembre, le capital social entièrement libéré s'élève à 928 298 512€, divisé en 58 018 657 actions d'une valeur nominale de 16€, détenu à 100% par Schneider Electric SE.

Autres* : Effet de l'application de la méthodologie IFRIC 2021 sur les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière en contrepartie du report à nouveau. Ce changement de méthode impacte les capitaux d'ouverture.

7.13. Provisions réglementées

	01/01/2021	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2021
Amortissements dérogatoires dégressifs	7,7	1,1	(1,6)		7,2
Autres provisions réglementées	12,6	0,8	(0,4)		13,0
TOTAL GENERAL	20,4	1,9	(2,0)	0,0	20,2

Les autres provisions réglementées concernent les amortissements des frais d'acquisitions sur titres de participation sur une durée de 5 ans.

7.14. Provisions pour risques et charges

	01/01/2021	Augmentations	Diminutions		Apport entrant	Virement de poste à poste	31/12/2021
			Avec objet	Sans objet			
PROVISIONS POUR RISQUES	226,1	52,0	(47,2)	(12,2)	0,0	0,1	218,8
Provisions pour litiges	1,9	5,2	(0,4)	(0,4)		(1,4)	4,9
Provision pour garantie clients	0,3	0,3	(0,3)				0,2
Provisions pour pertes de changes	11,8	10,7	(11,8)				10,7
Provisions pour pertes sur contrat	0,3	0,0	(0,1)				0,2
Provisions pour risques techniques	73,1	26,0	(21,0)	(11,0)		1,5	68,4
Provisions pour risques financiers	132,2	4,3	(12,5)				123,9
Provision pour risque social	3,6		(0,6)				3,1
Autre provisions pour risques	3,1	5,5	(0,5)	(0,7)			7,4
PROVISIONS POUR CHARGES	116,8	17,2	(44,1)	(3,2)	0,1	(10,1)	76,7
Provisions pour pensions et obligations	88,8	11,0	(18,9)		0,1	(10,1)	70,8
Provisions pour médailles du travail	2,7	0,0	(0,2)				2,5
Provisions pour restructuration	25,3	6,2	(25,0)	(3,2)			3,3
TOTAL GENERAL	343,0	69,2	(91,3)	(15,4)	0,1	(10,1)	295,5

Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges

- Provisions pour risques techniques : elles couvrent des risques sur les produits défectueux et les coûts liés aux campagnes de remplacement de produits clairement identifiés.
- Provisions pour garantie clients : méthode statistique retenue par le Groupe Schneider Electric sur la base d'un calcul par ligne de produits avec historique des coûts relatifs à deux années de C.A. minimum.

- Provisions pour perte de changes : les provisions pour perte de change sont calculées tels qu'indiqué dans les notes 1.4.
- Provisions pour perte sur contrat : elles couvrent les pertes identifiées sur les contrats.
- Provisions pour risques financiers : elles couvrent les risques des filiales dont la situation nette est négative.

Les mouvements de l'exercice concernent principalement Schneider Electric East Mediterranean pour +3,4, Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd pour -11 et Rectiphase pour -1.

- Autres provisions pour risques : au 31 décembre 2021, ces provisions couvrent des risques au titre des contrats de services et des risques fiscaux.
- Provisions pour restructuration : dans le cadre défini par le Groupe Schneider Electric et les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité et validé par le Groupe Schneider Electric.

Les provisions prennent en compte :

- Les secteurs ou sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

Les diminutions de l'exercice de 25 proviennent essentiellement des reprises sur les provisions constituées au titre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui est arrivée à son échéance en août 2021.

- Indemnités de fin de carrière

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnité de fin de carrière au 31.12.2021 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0,80 %
- Taux de revalorisation des salaires appliqué sur les années de travail restant à courir jusqu'à la retraite : Cadres 2 % - Non Cadres 2 %
- Taux de charges sociales de 49 %
- Application de la table de mortalité (TGH – TGF 05).
- Turn-over : déterminé d'après les mouvements de personnel lissés sur les 3 dernières années, hors éléments exceptionnels (restructuration, licenciements) et départs naturels (décès, retraite). Il est différencié par tranches d'âge et par catégorie de population cadres/non cadres.

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2021 se décompose de la façon suivante :

	01/01/2021	Coût 2021 - Exploitation	Coût 2021 - Financier	Variation actuarielle	Paiements	Autres	31/12/2021
Valeur actualisée de l'obligation	196,8	7,0	1,0	(13,4)	(18,9)	0,1	172,6
Valeur des placements	(44,7)		(0,2)	4,0			(40,9)
Modifications de régime	0,0						(10,1)
Ecarts actuariels	(63,3)			12,6			(50,7) *
Provision	88,8	7,0	0,8	3,2	-18,9	0,1	70,8 *

*La provision constituée de 70,9 est composée d'une provision pour charge du dispositif de fin de carrière de 72,8 et d'une provision pour charge des retraites supplémentaires des dirigeants français de (1,9).

L'impact de l'application de la méthodologie IFRIC est un gain de 10,1 m€ sur la dette actuarielle au 1^{er} janvier 2021, reconnu en contrepartie des capitaux propres.

– Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

Les éléments retenus pour déterminer la provision sont les suivants :

- Fichier des salariés présents au 31 décembre
- Barème des droits à prime : convention SEI
- Taux d'actualisation 0,80 %
- Table de mortalité : TGH – TGF 05
- Turn-over : différenciation cadres / non cadres. Prise en compte des éléments retenus pour le calcul des IFC

	01/01/2021	Coût 2021 - Exploitation	Coût 2021 - Financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Autres	31/12/2021
Valeur actualisée de l'obligation	2,7	0,2	0,0	(0,1)		(0,2)		2,6
Modifications de régime	0,0							0,0
Ecart actuariels	0,0							0,0
Provision	2,7	0,2	0,0	-0,1	0,0	(0,2)	0,0	2,6

7.15. Analyse et échéance des dettes

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	10 372,3		
Dettes d'exploitations et produits constatés d'avance	2 118,7	0,6	
TOTAL GENERAL	12 491,0	0,6	0,0

Les dettes financières totales sont principalement constituées :

- du compte courant Boissière Finance SNC pour 7 865,6
- de l'emprunt souscrit auprès de Schneider Electric SE pour 2 506,5.

7.16. Charges à payer

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes financières	6,5	9,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919,1	902,7
Dettes sociales	256,9	195,5
Dettes fiscales	0,7	1,0
Autres dettes	14,8	11,0
TOTAL GENERAL	1 198,0	1 119,2

7.17. Produits constatés d'avance

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	3,4	5,2

7.18. Ecarts de conversion passif

	31/12/2021	31/12/2020
Augmentation des créances	0,3	0,3
Diminution des dettes	188,5	49,3
ECP sur dérivés	107,5	115,7
TOTAL GENERAL	296,2	165,2

Cf. Paragraphe 4.Créances et dettes.

7.19. Entreprises liées

Notion d'entreprises liées : une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Sont considérées comme intégrées globalement les entreprises dont la société mère a le contrôle exclusif (art L.233-18 Code de Commerce).

La quote-part des comptes de bilan et de résultat, concernant ces sociétés, est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Participations nettes	16 161,4	14 359,0
Créances rattachées à des participations	1 318,1	1 203,2
Autres titres immobilisés	5,1	4,0
Autres immobilisations financières	821,9	821,9
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	1 640,8	1 943,6
Emprunts et dettes financières	10 372,1	8 938,6
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	1 334,3	1 495,5
Charges	4 655,5	3 920,6
Produits	7 742,5	8 036,4

Pour les postes hors immobilisations financières, les informations présentées concernent les entreprises liées consolidées par le Groupe Schneider Electric.

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe Schneider Electric.

7.20. Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2021	31/12/2020
France	838,0	688,0
Exportation directe et indirecte	3 101,5	2 720,7
TOTAL GENERAL	3 939,5	3 408,7

7.21. Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS	1 850,5	2 931,5
Dividendes recus et autres produits de participation	1 720,1	1 967,0
Intérêts et produits assimilés	2,5	79,2
Reprise provisions et dépréciations des titres de participations	1,4	780,6
Autres reprises de provisions financières	13,8	17,4
Différences positives de change	112,8	87,3
CHARGES FINANCIERES	(242,2)	(446,7)
Dotations provisions dépréciation des titres de participation	(6,3)	(229,0)
Autres dotations aux provisions financières	(11,7)	(12,9)
Intérêts et charges assimilés	(107,8)	(115,1)
Différences négatives de change	(116,4)	(89,7)
RESULTAT FINANCIER	1 608,3	2 484,8

Produits financiers

Les dividendes reçus et autres produits de participation varient de -247.

Cette baisse s'explique par une diminution des dividendes de Schneider Electric Holding Inc pour -741, Schneider Electric Danmark A/S -130 et Schneider Electric Japan Holding Ltd pour -31.

Et par une augmentation des dividendes de Schneider Electric South East Asia Pte Ltd pour +242, Schneider Electric Services International pour +94, Schneider Electric Spain pour +81.

Les principaux dividendes reçus par Schneider Electric Industries en 2021 sont présentés nets de prélèvements à la source et se décomposent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
SCHNEIDER ELECTRIC CHINA INVESTMENT COMPANY LTD	577	523	53
SCHNEIDER ELECTRIC SOUTH EAST ASIA Pte Ltd	242	-	242
SCHNEIDER ELECTRIC SERVICES INTERNATIONAL	239	145	94
SCHNEIDER ELECTRIC SPAIN	88	7	81
SCHNEIDER ELECTRIC AUSTRALIA HOLDINGS	59	18	41
FELLER AG	52	50	2
SCHNEIDER ELECTRIC DANMARK A/S	43	173	- 130
SCHNEIDER ELECTRIC SVERIGE AB	29	-	29
SCHNEIDER ELECTRIC THAILANDE	24	-	24
DELIXI ELECTRIC	21	17	3
SCHNEIDER ELECTRIC PRIVATE LIMITED	14	-	14
SCHNEIDER ELECTRIC THE NETHERLANDS B.V.	14	-	14
PT. SCHNEIDER ELECTRIC MANUFACTURING BATAM	13	-	13
JV SCHNEIDER ELECTRIC SERVICES LLC	13	5	8
SCHNEIDER ELECTRIC ITALIA	10	4	6

La quote part du résultat Boissière augmente de 41,9.

Les revenus des créances mobilières diminuent de -4,8 M€ dû principalement à une diminution des intérêts sur le prêt SEHI de -9M€ et une augmentation des intérêts sur le prêt SE South East Asia pour +5M€.

Les autres reprises de provisions financières concernent la reprise de la dotation aux provisions pour perte de change de 2020 pour 11,7 ; et la reprise de provision FCPI EAVF pour 1,7.

Charges financières

Les dotations pour dépréciation des titres et fonds pour -6,3 concernent principalement SE Motion Real Estate pour -1,3, Livelihoods -1,2, EAVF -1, Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd pour -0,9, Power Technics East Africa Limited pour -0,6.

Les autres dotations aux provisions financières concernent principalement la dotation aux provisions pour perte de change pour (10,6).

7.22. Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	(66,1)	(79,4)
Subventions accordées, reçues	(6,3)	(18,8)
Coût de restructuration	(59,7)	(59,7)
Rappel et dégrevements d'impôts		
Autres	(0,1)	(0,9)
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	(6,5)	(774,3)
+/- value sur cessions d'immo, corporelles et incorporelles	(5,0)	(4,9)
+/- value sur cessions de titres	(1,5)	(769,4)
DOTATIONS ET REPRISES SUR CHARGES EXCEPTIONNELLES	23,9	85,6
Provisions réglementées	0,5	(0,4)
Provisions pour risques vis-à-vis des filiales	8,2	27,0
Provisions pour dépréciation mali technique		
Provisions pour restructuration	22,0	(17,1)
Autres	(6,8)	76,1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(48,7)	(768,1)

Les subventions accordées concernent des abandons de créances pour (6,3).

Les coûts de restructurations de (59,7) concernent principalement des initiatives d'efficacité et de simplification du Groupe, ainsi que les coûts liés aux objectifs d'harmonisation des solutions et logiciels du groupe.

L'impact de la plus ou moins-value sur cessions de titres s'explique principalement par la vente de la filiale Schneider Electric Pakistan Private LTD pour (0,8), et par la fusion de la filiale Advanced Modular Power Systems Contracting Company dans Schneider Electric Saudi Arabia Limited pour (0,4).

Les provisions réglementées concernent principalement les amortissements dérogatoires.

Les provisions pour risques concernent principalement les filiales Schneider Electric East Mediterranean pour +3,4, Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd pour (11) et Rectiphase pour (1).

7.23. Transferts de charges

	31/12/2021	31/12/2020
Transfert de charges en charges de restructuring	59,7	59,7
Autres transferts de charges	6,8	9,4
TOTAL GENERAL	66,5	69,2



7.24. Filiales et participations

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (1)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'Affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice net (ou perte) du dernier exercice cts	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
I-RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
A) FILIALES (plus de 50% du capital détenu)			17 246,4	15 500,3	1 089,7	97,4			1 466,5	
Schneider Electric FZE Dubai	39,1	(17,6)	100%	145,7	126,7		260,6	1,5	0,0	
Schneider Electric Argentine SA	9,7	20,5	99%	51,8	24,8		120,6	2,0	0,0	
Schneider Electric Power Drives GmbH	7,0	158,5	100%	21,6	21,6		46,1	(550,0)	10,0	
Schneider Electric Australia Holdings Pty Ltd	684,4	54,2	100%	435,9	435,9		0,0	(124,0)	58,9	
SE NVSA Belgique	1,5	14,1	100%	11,0	11,0		238,3	4,7	2,8	
Schneider Electric Services International	2 847,7	125,4	100%	2 905,8	2 905,8		0,0	35,6	238,9	
SEE Belgique	7,5	372,5	100%	27,2	0,0		0,0	(36,0)	0,0	
Schneider Electric Brasil Ltda	147,1	(113,6)	100%	272,1	47,7		230,5	11,3	1,5	
Steck DA Amazonia Industria Eletrica LTDA (BR21)	36,9	(18,9)	100%	70,1	47,6		78,5	5,0	3,6	
Schneider Electric Suisse SA (SCHWEIZ)	1,0	8,9	100%	27,8	27,8		131,3	2,9	8,6	
Feller AG (Suisse)	4,6	128,9	84%	76,5	76,5		196,4	64,7	52,1	
Schneider Electric Chile SA	14,3	(8,2)	100%	17,2	1,3		83,7	2,5	0,0	
Inversiones Schneider Electric Uno Ltda	22,7	9,2	100%	23,3	0,0		0,0	0,0	0,0	
Schneider Electric China Investment Company Ltd	46,3	796,1	100%	25,6	25,6		3 049,6	729,8	576,7	
Deliy Electric	81,7	443,3	50%	156,7	156,7		1 285,8	149,8	20,9	
Schneider Electric de Colombia	13,9	689,1	100%	28,7	10,1		106,0	2,4	0,0	
Schneider Electric AS (Rep.Tchèque)	15,0	8,9	98%	9,6	9,6		127,3	4,9	2,1	
Schneider Electric Holding Germany GmbH	8,0	66,3	100%	319,4	266,7		0,0	(2,5)	0,0	
SE Investment AG	1,0	527,7	100%	500,1	500,1		0,0	31,4	0,0	
SE Danmark	15,3	470,3	100%	924,4	924,4		348,8	52,6	43,0	
Schneider Electric Egypt Sae	25,3	2,1	92%	28,2	28,2		190,3	1,1	7,8	
SE SPAIN	12,4	245,7	100%	943,8	463,5		1 028,8	(1,3)	88,2	
VAMP OY	0,3	5,6	100%	21,5	21,5		20,9	4,4	2,9	
Schneider Electric France (SEF)	371,1	111,6	100%	450,8	450,8		36,7	2 793,1	59,8	0,0
Schneider Electric International	0,7	3,5	100%	18,1	0,0		102,9	2,4	0,7	
Sarel Appareillage Electrique	11,5	15,8	100%	82,0	56,8		158,9	3,9	6,1	
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS (STIE)	10,0	56,1	60%	15,2	15,2		246,6	4,1	7,3	
IGE + XAO	5,0	17,8	84%	171,5	171,5		36,4	8,0	0,0	
ALPI (projet ALLSTAR)	0,3	4,2	100%	26,2	26,2		10,7	1,1	0,5	
Schneider Electric IT France	78,9	153,7	100%	94,9	94,9		148,8	45,3	0,0	
SE 2006A	17,0	(17,9)	100%	18,6	0,0		0,0	1,1	0,0	
NEW RECTIPHASE SAS (SE 2007 C)	18,9	(14,9)	100%	33,5	0,0		0,0	0,2	0,0	
SE ENERGY France	30,4	(23,6)	100%	268,6	10,0		101,5	(2,4)	0,0	
TRANSFORMATEURS SAS (EX 2010B)	21,2	(14,1)	100%	84,0	0,0		0,0	0,1	0,0	
SE UK	88,0	(63,4)	100%	103,7	79,6		0,0	(13,4)	0,0	
SAMOS Acquisition Company Ltd	1,0	4 880,5	100%	4 128,6	4 128,6		0,0	(166,9)	0,0	
Schneider Electric AEBE (Grece)	0,2	4,7	100%	14,2	0,0		57,6	8,7	0,0	
Clipsal Asia Holding Ltd	100,6	12,3	100%	98,0	98,0		0,0	7,5	0,0	
Schneider Electric Hungaria Villamosagi Rt	3,5	924,8	100%	26,2	26,2		214,0	8,4	6,2	
PT Schneider Indonesia	13,4	26,5	95%	18,2	18,2		199,6	1,2	0,0	
Schneider Electric India Private Ltd	102,4	887,7	56%	326,6	326,6		556,7	23,2	0,0	
SEPL CapSive	11,4	78,4	93%	21,6	21,6		0,0	11,4	14,2	
SE Italia	34,0	118,5	100%	130,7	130,7		690,6	16,9	10,3	
Schneider Electric Japan Holding Ltd	0,8	116,0	95%	26,4	26,4		150,9	24,5	0,0	
Power Technics East Africa Limited (PTEAL)	0,3	(0,8)	100%	34,3	3,9	2,5	17,3	(1,9)	0,0	
Schneider Electric Korea Limited	8,9	680,3	100%	16,7	16,7		157,8	4,3	3,1	
Schneider Electric Nigeria	27,1	876,7	100%	48,5	0,0		22,5	899,0	0,0	
SE BV	4,8	28,7	100%	23,3	23,3		148,1	1,1	14,0	
SE NORGE SAS	0,2	412,7	100%	26,2	17,0		163,4	7,5	0,0	
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd	38,9	10,7	100%	30,9	30,9		113,4	6,4	4,3	
Schneider Electric Polska Sp. Zoo	12,7	9,4	100%	111,7	62,6		162,2	6,8	5,1	
Elda Eltra Elektrotehnika	24,1	8,7	100%	26,5	26,5		64,7	2,8	2,4	
Schneider Electric DMS NS Serbie	78,8	(48,7)	100%	105,0	105,0		45,1	(12,8)	0,0	
AO Schneider Electric	26,1	239,6	100%	53,3	53,3		495,0	26,8	0,0	
OOO POTENTIAL	5,5	7,7	80%	17,9	11,7		66,5	1,0	0,0	
SESH Holding	43,0	243,0	60%	32,4	32,4		157,5	10,0	0,0	
EPS	42,8	(39,8)	50%	87,6	33,3		92,7	(1,5)	0,0	
SE SVERIGE AB	10,3	54,0	100%	10,4	10,4		323,9	18,2	29,0	
Schneider Electric South East Asia Pte Ltd	310,8	1 692,8	100%	313,3	313,3	308,7	0,0	225,3	242,3	
Telemecanique Iran (3)	4,4	(7,8)	100%	13,2	0,0		0,0	(11,5)	0,0	
Schneider Elektrik Sanayi Ve Ticaret AS	2,4	476,1	99%	11,9	11,9		314,0	12,6	0,0	
SE ENERJİ SANAYİ TURQUE	10,5	40,8	100%	83,8	25,8	6,0	100,3	2,6	0,0	
GUNSAN Elektrik Kontrol Makazemleri Sanayi	2,4	17,6	100%	114,7	24,7		42,3	6,2	3,1	
Schneider Electric Holdings Inc (SEHI)	3 284,0	5 639,0	100%	2 575,7	2 575,7	772,5	0,0	772,1	0,0	
Echo Holdco LLC (4)	NC	NC	91%	72,5	72,5		NC	NC	0,0	
Charge Holdings LLC (4)	NC	NC	77%	234,9	234,9		NC	NC	0,0	
B) PARTICIPATION (c à 50% du capital détenu)			568,1	568,1	0,0	0,0			31,8	
Schneider Canada Inc	95,0	49,4	12%	18,4	18,4		503,0	27,3	6,6	
Zircon Investment (Shanghai) CO LTD	40,9	5,6	49%	16,5	19,5		0,0	3,6	1,6	
Schneider Thailand Ltd	5,1	860,9	49%	13,0	13,0		235,0	18,1	23,6	
Planon	76,7	10,2	25%	113,7	113,7		88,8	(8,9)	0,0	
Uplight	447,8	-196,1	45%	404,5	404,5		82,2	(147,6)	0,0	
II-RENSEIGNEMENTS GLOBAUX										
Filiales non reprises en I - A)				97,0	76,4		0,2		49,9	
Participations non reprises en I - B)				40,3	16,5				27,2	
Total des titres de participation				17 951,9	16 161,3	1 089,7	97,6		1 575,4	
III -AUTRES TITRES IMMOBILISÉS										
Autres titres immobilisés				5,1	5,1				0,0	
Total des autres titres immobilisés				5,1	5,1				0,0	
IV -AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES										
Schneider Electric IT France				342,9	342,9					
Schneider Electric Holding Europe				478,9	100,0					
Total des autres immobilisations financières (2)				821,8	442,9					
TOTAL				18 778,8	16 609,4					

(1) Réserves + report à nouveau, y compris bénéfice net ou perte du dernier exercice des subventions d'investissements-provisions réglementées

* Les renseignements fournis sont issus des comptes sociaux des sociétés. Le taux de cédure est utilisé pour la confection des montants en devises.

Les valeurs brutes des titres détaillés sont celles supérieures à 1% du capital de SCHNEIDER ELECTRIC Industries SAS, soit 9 M€.

(2) Les dépôts et cautionnements sont exclus pour 0,9M€

(3) Pour la filiale Iran Telemecanique, les données communiquées sont celles de 2020

(4) Nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations pour les filiales Echo Holdco LLC et Charge Holdings LLC

8. Autres éléments d'informations

8.1. Engagements financiers

	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES	396,6	431,6
Aval et cautions	74,2	88,6
Garanties données sur marchés	322,4	343,1
ENGAGEMENTS RECUS	0,5	0,0
Cautions reçues des fournisseurs	0,5	0,0
Autres engagements recus	0,0	0,0

8.2. Engagements de loyers

Les engagements de location simple au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit en fonction des dates de fin de baux :

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
Engagements de loyers	21,3	46,4	7,7	75,4

8.3. Opérations sur instruments financiers

Couvertures de change

Schneider Electric Industries SAS souscrit des dérivés de change auprès de Boissière Finance SNC (centrale de trésorerie du Groupe Schneider Electric) afin de couvrir les opérations liées au financement (prêts / emprunts en devises).

Le portefeuille Financements contient deux couvertures mises en place respectivement les 19 janvier 2021 et 18 mars 2021 pour un montant total de 850 000 000 dollars américains à échéance respective au 19 janvier 2023 et au 31 mai 2023.

Le mark to market de ces couvertures s'élève à 41,7 et est constaté en engagement hors bilan.

8.4. Engagements hors bilan

Autres engagements postérieurs à l'emploi

Certaines filiales du Groupe Schneider Electric accordent à leurs salariés, outre des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, des avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture médicale. Conformément aux principes comptables du Groupe Schneider Electric, ces avantages font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant de l'engagement correspondant à ces avantages n'est pas identifié individuellement pour les filiales qui en bénéficient dans la mesure où ces avantages sont gérés collectivement.

Autres engagements reçus

Néant

8.5. Immobilisations en crédit-bail

Montant non significatif

8.6. Engagements de crédit-bail

Montant non significatif

8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impot et participation des salariés	1 732,4	(48,7)	1 683,6
Participation des salariés	(1,6)		(1,6)
Impot	3,7		3,7
RESULTAT NET APRES IS ET PARTICIPATION	1 734,5	(48,7)	1 685,7

L'impôt de 3,7 est constitué du crédit d'impôt recherche pour 20,2 ; du crédit d'impôt mécénat pour 3; d'un ajustement sur crédits d'impôts étrangers de -9,9; et d'une provision pour IS de -8,4

8.8. Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale est constitué autour de Schneider Electric SE dans lequel sont incorporés Schneider Electric Industries SAS et ses principales filiales françaises dont Schneider Electric France SAS.

Notre société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1993.

8.9. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2021		31/12/2020	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Participation des salariés	0,4		0,4	
Contribution sociale de solidarité	1,6		1,3	
Risques divers	42,8	0,0	55,2	2,1
Ecart de conversion				
Indemnités fin de carrière et assimilées	25,7		26,8	
Provisions réglementées		2,3		2,9
Divers		2,8		3,9
Déficit fiscal reportable	4 597,4		4 556,2	
TOTAL GENERAL	4 667,9	5,1	4 639,9	8,9

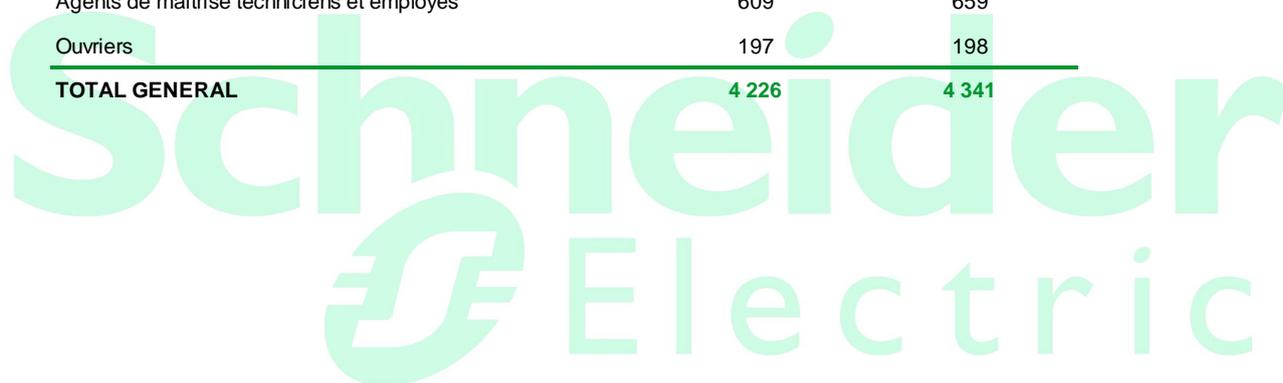
Le tableau ci-dessous indique les taux utilisés pour le calcul de la charge fiscale future :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Participation des salariés	25,82%		28%	
Contribution sociale de solidarité	25,82%		28%	
Risques divers	25,82%	25,82%	26%	26%
Ecart de conversion	25,82%		32%	
Indemnités fin de carrière et assimilées	25,82%		25%	
Provisions réglementées	25,82%	25,82%	32%	32%
Déficit fiscal reportable	N/A		N/A	

Depuis 2007, Schneider Electric Industries SAS génère des déficits reportables.

8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)

	31/12/2021	31/12/2020
Ingénieurs et cadres	3420	3484
Agents de maîtrise techniciens et employés	609	659
Ouvriers	197	198
TOTAL GENERAL	4 226	4 341



SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS
Société par actions simplifiée au capital de 928 298 512 euros
Siège social : 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison
954 503 439 RCS Nanterre
SIRET 954 503 439 01719 - APE 2712Z

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 AVRIL 2022

Le vingt-six avril deux mille vingt-deux, SCHNEIDER ELECTRIC SE, société européenne à conseil d'administration au capital de 2 276 133 768 euros, dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574, associé unique de la société SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS (ci-après dénommée la « **Société** »), société par actions simplifiée au capital de 928 298 512 euros, dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 954 503 439, et représentée par Mme Hilary MAXSON, Directrice Financière,

a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- affectation du résultat et fixation du dividende,
- ratification de la cooptation de deux administrateurs.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Conseil d'administration faisant apparaître un bénéfice de 1 685 728 173,21 euros.

En outre, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 819 547 euros ainsi que le montant de l'impôt théorique supporté en raison de ces charges s'élevant à 232 833 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur de l'exercice antérieur s'élève à 1 975 790 203,07 euros et qu'en conséquence, compte tenu du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 1 685 728 173,21 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 3 661 518 376,28 euros, décide :

- (i) la distribution aux 58 018 657 actions composant le capital social au 31 décembre 2021 d'un dividende de 25,86 euros par action, soit une somme totale de 1 500 362 470,02 euros à prélever sur le bénéfice distribuable pour procéder à cette distribution ;

- (ii) l'affectation du solde du bénéfice distribuable au compte report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera après distribution à 2 161 155 906,26 euros.

Le dividende sera mis en paiement le 27 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action (en euros)
2020	25,86
2019	0
2018	0,86

TROISIEME DECISION

L'associé unique ratifie la nomination de M. Laurent BATAILLE en qualité d'administrateur de la Société faite par le Conseil d'administration du 7 octobre 2021 en remplacement de Mme Barbara FREI, démissionnaire, avec effet immédiat et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation de l'associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique ratifie la nomination de M. Philippe DELORME en qualité d'administrateur de la Société faite par le Conseil d'administration du 18 mars 2022 en remplacement de Mme Christel HEYDEMANN, démissionnaire, avec effet à l'issue de la réunion dudit Conseil d'administration, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation de l'associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour SCHNEIDER ELECTRIC SE



Hilary MAXSON
Directrice Financière